

# ERRATUM

## DATES INSCRITES AU CALENDRIER MUNICIPAL 2017

Veillez noter que dans le calendrier 2017, adopté à la séance ordinaire du conseil le 11 octobre 2016, les dates des séances ordinaires du conseil des mois de juillet et d'octobre auraient dû se lire comme suit :

DATE INSCRITE AU CALENDRIER	NOUVELLE DATE
4 juillet 2017	<b>11 juillet 2017</b>
*10 octobre 2017	<b>3 octobre 2017</b>

\*Conformément à la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la séance ordinaire du conseil municipal doit être tenue 30 jours précédant les élections municipales, lesquelles auront lieu le 5 novembre 2017.